

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

---

TRAVAIL - (N° 3909)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 1148

présenté par  
M. Sirugue

-----

### ARTICLE 44 BIS A

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Au début du dernier alinéa de l'article L. 4622-6, dans sa rédaction issue de la loi n° du relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les mots : « par dérogation au deuxième alinéa » sont supprimés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.